



finances
Solidaires

Devenir des agents ex-Industrie, de leurs missions en DREAL/DIRECCTE

Un groupe, de travail pour... RIEN !

CR
du GT du 12 avril



En l'absence de Comité technique représentant les missions exercées par les agents administratifs et techniques ex-Industrie dans les services déconcentrés des DIRECCTE et des DREAL, Solidaires Finances a, pendant plusieurs années, exigé des informations relatives à l'organisation, au fonctionnement des activités et leur articulation avec la gestion spécifique des agents d'origine Finances affectés depuis 2009 en Position Normale d'Activité (PNA) au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES).

À force d'insistance, un groupe de travail a enfin eu lieu le 12 avril 2018 à Bercy. Hélas, les documents transmis ont révélé que la discussion autour des exigences de Solidaires Finances était bien mal engagée. La volonté du Secrétariat général de Bercy de transférer l'essentiel de la gestion des agents affectés en DREAL y apparaissait d'emblée.

Ainsi, avant même les annonces gouvernementales du Comité de l'« Action publique 2022 » et le bouleversement programmé de toutes les missions ministérielles, les agents administratifs et techniques de l'ex-Industrie vont-ils une nouvelle fois être les premiers dindons de la farce d'un alignement de leur gestion vers le « moins disant » ?

D'entrée **Solidaires Finances** a dénoncé dans une intervention préalable la volonté de l'administration de traiter des questions de fond et d'entériner un processus de transfert dont nous ne voulons pas.

Une interruption de séance a eu lieu à notre demande. Il a été majoritairement décidé de rester au groupe de travail, afin de voir jusqu'où l'administration **pousserait le cynisme et son dédain du sort de SES propres agents.**

Le cadre de gestion :

une convention de gestion devenue obsolète

La convention de gestion a été passée entre les MEF et le MTES en 2009, après la transfert des agents en DREAL.

Elle a été renouvelée une seule fois en 2012 et est obsolète depuis mars 2015. Ses dispositions n'ont pas toutes été mises en œuvre. Les dispositions appliquées n'ont fait l'objet d'aucune transparence ni de bilan.

Examen des propositions Bercyennes

BERCY aspire à transférer au MTES la gestion de ses agents en DREAL en matière de régime indemnitaire : corps en CIGEM et fin du droit d'option, RIFSEEP, Avantage spécifique d'ancienneté, NBI, prestations d'action sociale (ALPAF, EPAF, AGRAF) et Sécurité/santé au travail... Les propositions contenues dans les documents préparatoires ont donc été examinées une à une puisque l'objectif du Secrétariat général est d'intégrer ces changements dans la convention de gestion.

Mobilité interne en DREAL = perte de revenu assurée

Les agents ex-Industrie en DREAL effectuant une mobilité fonctionnelle au sein d'une DREAL ou bénéficiant d'une promotion dans un corps supérieur, perdraient la NBI et le régime indemnitaire MEF au « profit » de celui du MTES, bien moins attractif. Coût de telles opérations : perte de salaire net et des prestations sociales (restauration collective, petite enfance, EPAF, AL-PAF, service social...)

Santé/Sécurité au travail = abandon du suivi d'exposition aux matières dangereuses

Comment l'administration des Finances peut-elle affirmer qu'en matière de Sécurité et santé au travail, le transfert au MTES doit être définitif !

Pourtant, le dispositif réglementaire, notamment de recensement et de communication des fiches et attestations d'exposition aux matières à risques pour la santé, n'est toujours pas réalisé.

De même pour le suivi post-exposition amiante des agents qui ont changé d'activité ou sont partis en retraite. Le suivi sanitaire post-professionnel devrait être effectué selon les principes du décret du 20 mai 2015 et relève de l'administration au moment de l'exposition aux CMR ! Donc du MEF !!

RIFSEEP = une note inconnue du ministère de la Transition Écologique

En matière de mise en place du RIFSEEP pour les agents affectés en DREAL, c'est le pompon ! Ainsi, le MTES a publié une « note de gestion » en date du 20 mars 2018 relative à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents d'autres ministères en position normale d'activité aux MTES (Cf. chapitre IV – « Modalités d'accueil des agents gérés par d'autres ministères, entrant en PNA aux MTES »).

De quoi s'agit-il ?

Cette note connue de certains autour de la table a été portée à la connaissance des autres en séance. Même le SG de Bercy a reconnu tout ignorer de celle-ci, pourtant applicable rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2016 ! Elle se substitue même à la note du MTES du 28 septembre 2017 qui est ainsi abrogée !

On marche sur la tête !!!

Exigences Réaffirmées

Les mesures avancées par l'administration vont à l'encontre du principe général des règles de gestion basées sur la mobilité et bloqueraient inévitablement les exercices de mobilité et de promotion en DREAL avec un retour systématique des agents en DIRECCTE.

Solidaires Finances refuse catégoriquement de lâcher et d'abandonner à eux-mêmes les agents fonctionnellement affectés au MTES. Ces collègues n'ont pas demandé à changer de périmètre ministériel lors de la disparition des DRIRE en 2009/2010. Ils ont toutes et tous donné.e.s le meilleur de leurs compétences et professionnalisme, notamment dans les services des DREAL, dans l'accomplissement de leurs missions de service public et au service de l'intérêt général.

Solidaires Finances condamne avec force et détermination le désengagement total de Bercy tant en matière de missions exercées que de gestion de ses agents. Il dénonce l'absence de respect de la parole donnée aux représentants du personnel quant à l'ordre du jour lors cette réunion. Ce groupe de travail tel qu'il s'est déroulé ne correspondait en

Indemnité mensuelle de technicité = conséquences dans le calcul de la retraite complémentaire

Il est précisé dans la note que l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT) sera intégrée à l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE).

Or, pour mémoire, le CTM de Bercy du 4 octobre 2016, a reconnu que l'IMT était « un marqueur important de Bercy » et s'était engagé sur un rattrapage indemnitaire pour les administrations autres que la Douane et la DGFIP. Le groupe de travail qui s'en est suivi en novembre 2016 a eu pour objet de décliner ces engagements (http://solidairesidd.com/ad_attachment/CR%20du%20GT%20CTM%20MEF%20du%2028oct2016.pdf).

Le fait d'intégrer l'IMT à l'IFSE au MTES a pour conséquence immédiate la perte de cette indemnité dans le calcul de la pension complémentaire (RAFP), à compter de son entrée en application, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2016. Voire même de la faire perdre totalement car, dès lors les agents bercyens en DREAL pourraient ne plus être considérés comme ayant été en activité dans les ministères économiques et financiers....

Solidaires Finances exhorte l'administration à revoir sa copie et à s'inspirer de la circulaire interministérielle du 5 décembre 2014 stipulant : « En matière de rémunération pour les agents en position normale d'activité (PNA), le fonctionnaire emporte le cadre juridique applicable à son grade. À cet égard, les primes et indemnités qui lui sont versées de droit sont celles qui sont liées à son corps d'appartenance. En ce qui concerne le RIFSEEP, l'arrêté pris en application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 et propre au corps d'appartenance des intéressés constituera le cadre réglementaire applicable ».

Qui sont les agents concernés ?

29 Attachés d'administration centrale,

230 Secrétaires administratifs,

280 Adjoints administratifs

532 Techniciens supérieurs de l'Économie et de l'Industrie

1197 Ingénieurs de l'Industrie et des Mines

rien à la demande initiale de notre fédération. Celle-ci visait à l'origine la mise en œuvre d'un dialogue social réel à la Direction Générale des Entreprises.

Solidaires Finances exige que la convention de gestion élaborée à la création des DREAL, applicable aux personnels du MEF en fonction dans les services du MTES, reconduit le 14 mars 2012 pour 3 ans (échu en mars 2015), soit renouvelée au plus tôt et réellement appliquée, sans intégrer les éléments nommés « évolutions » dans les fiches de l'administration de ce groupe de travail ?

Solidaires Finances dénonce avec force le désengagement et l'impréparation du secrétariat général de Bercy sur les sujets abordés dans ce groupe de travail.

Nous demandons qu'une nouvelle réunion ait lieu dans les meilleurs délais avec les deux ministères (MEF et MTES) pour clarifier le cadre de gestion, l'appartenance, la responsabilité et le traitement équitable des agent.e.s Finances. La mise en œuvre d'un dispositif de mobilité de proximité facilitant les parcours professionnels entre les missions des DIRECCTE et des DREAL devra aussi être étudiée ?